

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carlucet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MINARD Gérard se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr Yannick ROULLAND, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard



Le Président,
Mr Yannick ROULLAND

A.S.A Irrigation
S^T CREPIN ET CARLUCET
Siège Social : Mairie
Le Pujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET
Siret : 200 031 862 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carlucet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yannick ROULLAND, Président, après avoir examiné le Compte financier Unique 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
 - * résultat de l'exercice : 44 853,17 €
 - * résultat antérieur : 52 548,66 €
 - * TOTAL A AFFECTER : 97 401,83 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
 - * solde d'exécution cumulé : 73 620,84 €
 - * solde des restes à réaliser : 0 €
 - * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" :€
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 97 401,83 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard



Le Président,
Mr Yannick ROULLAND

A.S.A Irrigation
S^T CREPIN ET CARLUCET
Siège Social : Mairie
Le Poujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET
Site : 200 031 862 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carlucet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROULLAND Yannick, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,
Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.
Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2025

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard



Le Président,
Mr Yannick ROULLAND

A.S.A Irrigation
S^T CREPIN ET CARLUCET

Siège Social : Mairie
Le Poujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET
Siret : 200 031 862 00010

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carlucet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROULLAND Yannick, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard



Le Président,
Mr ROULLAND Yannick

A.S.A Irrigation
S^T CREPIN ET CARLUCET
Siège Social : Mairie
Le Pujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET
Site : 200 031 862 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carluçet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5**Objet :** Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROULLAND Yannick, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

Charges fixes :

Usage Agricole : 155,00 € HT par souscription, appel en avril

Usage Domestique : 105,00 € HT par souscription, appel en avril

Charges variables : 0,25 € HT/ m³, appel en novembre.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard



Le Président,
Mr ROULLAND Yannick

A.S.A Irrigation

S^T CREPIN ET CARLUCET

Siège Social : Mairie

Le Pujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET

Siret : 200 031 862 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carluçet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROULLAND Yannick, Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

Monsieur DESCAMPS Jean Marie, loue désormais ces terres à MALARD Eric
Le GAEC des Garrigotes est dissout, la souscription revient à Monsieur DURAND Eric
Monsieur TEILLAC Brice a vendu ces terres à « en attente de l'attestation de vente »
Monsieur PAREUIL Robert est décédé, l'abonnement est mis au nom de Mme PAREUIL Arlette.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivantes :

Locataire		Propriétaire		UA	UD
AGROFERTIL TRAITEMENT		AGROFERTIL TRAITEMENT		0	1
ALARD	Jean-Luc	ALARD	Jean-Luc	0	1
BAUDIN	Magali	BAUDIN	Magali	0	1
BAUGE	Sebastien	BAUGE	Sebastien	0	1
BETONS CONTRÔLE PERIGOURDINS		BETONS CONTRÔLE PERIGOURDINS		8	0
BICHAT	Sylvie	BICHAT	Sylvie	0	1
BINDI	Christophe	BINDI	Christophe	0	1
BLEUART	MARCELLE	BLEUART	MARCELLE	0	1
BRAUD	Patrick	BRAUD	Patrick	0	1
CAFFIER	Jean-Claude	CAFFIER	Jean-Claude	0	1
CAMPING	SANDAYA LES PENEYRALS	SNC	LES PENEYRALS SANDAYA	1	1
CANTELAUBE	Marc	CANTELAUBE	Marc	0	1
CARLI	Marie-christine	CARLI	Marie-christine	0	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carluçet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

Locataire		Propriétaire		UA	UD
CAZEAU	Jean-Claude	CAZEAU	Jean-Claude	0	1
CHANET	Jean-Claude	CHANET	Jean-Claude	0	1
CHOTEAU	Patrick	CHOTEAU	Patrick	0	1
COMBAS VILLAGE DES GITES		COMBAS VILLAGE DES GITES		0	1
COMMUNE	DE PROISSANS	COMMUNE	DE PROISSANS	4	0
COMMUNE	DE SAINT CREPIN ET CARLUCET	COMMUNE	DE SAINT CREPIN ET CARLUCET	0	1
COROLLA DOS REIS	Rosa-Maria	COROLLA DOS REIS	Rosa-Maria	0	1
CUMA d'EYRISSOU CHEZ MR ROULLAND ALAIN		CUMA d'EYRISSOU CHEZ MR ROULLAND ALAIN		0	1
DAVY	Jacques	DAVY	Jacques	0	1
DELBOS	Dominique	DELBOS	Dominique	1	1
DELBOS	Philippe	DELBOS	Philippe	0	1
DELBREL	Serge	DELBREL	Serge	1	0
DESMET	Jacques	DESMET	Jacques	0	1
DEURE	Gérard	DEURE	Gérard	0	1
DUARTE TAVARES	Isabelle	DUARTE TAVARES	Isabelle	0	2
DUNAND	Thierry	DUNAND	Thierry	0	1
DUPPERRET	Jean Luc	DUPPERRET	Jean Luc	0	1
DURAND	Eric	DURAND	Eric	0	1
DURAND	Olivier	DURAND	Olivier	0	1
DUTHILLY	Jean Michel	DUTHILLY	Jean Michel	0	1
EARL	DES ANGLARDS	VILATTE	Romain	3,5	1
EARL	LES COTEAUX DE MARCES	VERGNOLLE	Arnaud	4,5	0
EARL	LANGLADE	DUBOIS	Arnaud	7	0
EARL	FOND PETITE	EARL	FOND PETITE	3,5	0
EARL	DE COMBAS	JARDEL	Christophe	5	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carluçet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

Locataire		Propriétaire		UA	UD
EARL	DE BERTAL	VILATTE	Joëlle	1	0
EARL	NURSIPORC	EARL	NURSIPORC	5	0
EARL	COUDERC	COUDERC	Vincent	3	0
EARL	DE COMBETENERGUE	FOUILLADE	Lionel	16,75	0
FARRINGTON Hugh		FARRINGTON Hugh		0	1
FLAGEAT	Andre	FLAGEAT	Andre	0	1
FLEURS D'EUROPE	Jardinerie	BAUDRY	Nathalie	0	1
FROIDEVAL	Richard	FROIDEVAL	Richard	0	1
GAEC	DES SAINTS	VEYSSET	Adrien et Sabine	1	2
GAEC	CONSTANT	CONSTANT	Sylvain	8,75	0
GRAVEL	Charlène	GRAVEL	Charlène	0	1
GREINER	Jean Jacques	GREINER	Jean Jacques	0	1
HAVEL	Benoit	HAVEL	Benoit	0	1
JOUSSELIN	Noël	JOUSSELIN	Noël	0	1
LA CHAUMIERE		ROCHE	Gilles	0	1
SARL	LACOMBE	LACOMBE	Nadine	8	3
LAFON	Marie France	LAFON	Marie France	0	1
LAGORSSE	Sylvie	LAGORSSE	Sylvie	1	1
LAMOTHE	Isabelle	LAMOTHE	Isabelle	9,5	0
LASSERRE	Audrey	LASSERRE	Audrey	1	1
LAVAL	Ginette	LAVAL	Ginette	0	1
LEBON	Isabelle	LEBON	Isabelle	0	1
LECOURSONNAIS	Jean Pierre	LECOURSONNAIS	Jean Pierre	0	1
LEPINE	Gérard	LEPINE	Gérard	0	1
LIEBUS	Georges	LIEBUS	Georges	0	1
LOPEZ	Angel	LOPEZ	Angel	0	1
MADIEU	Laurent	MADIEU	Laurent	7	0
MAIRE	Eric	MAIRE	Eric	0	1
MALARD	Eric	MALARD	Eric	15	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carluçet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

Locataire		Propriétaire		UA	UD
MALARD	Eric	DESCAMP	Jean Marie	5	0
MALGOUYAT	Cedric	MALGOUYAT	Cedric	0	1
MALLET	Philippe	MALLET	Philippe	0	1
MANEIN-DELBOS	Paul	MANEIN-DELBOS	Paul	0	1
MARIEL	Jean Luc	MARIEL	Jean Luc	1	1
MARTINS	Alexandre	MARTINS	Alexandre	0	1
MERCIER	Jacques	MERCIER	Jacques	0	1
MERILHOU	Mathieu	MERILHOU	Mathieu	0	1
MINARD	Christian	MINARD	Christian	0	1
MINARD	Francis	MINARD	Francis	3	1
MONRIBOT	Colette	MONRIBOT	Colette	0	1
NAVARRO	Eric	NAVARRO	Eric	0	1
NIEZ	Yvette	NIEZ	Yvette	0	1
OTTENWAELDER	Didier	OTTENWAELDER	Didier	0	1
PAGENELLE	Jean Paul	PAGENELLE	Jean Paul	0	1
PALISSE	Jean Claude	PALISSE	Jean Claude	0	1
PALUSSIÈRE	Serge	PALUSSIÈRE	Serge	2	0
PAREUIL	Arlette	PAREUIL	Arlette	0	1
PASQUER	Bernard	PASQUER	Bernard	0	1
PEIN	Gérard	PEIN	Gérard	0	1
PESTOURIE	Fabrice	PESTOURIE	Fabrice	0	1
PEUCH	HERVE	PEUCH	HERVE	2	1
PHILIPPE	Jean-Paul	PHILIPPE	Jean-Paul	0	1
PISCINES MINARD		MINARD	Gaëlle	0	1
POURCHET	Lionel	POURCHET	Lionel	1	1
RAZAT	ARLETTE	RAZAT	ARLETTE	0	1
RENARD	Olivier	RENARD	Olivier	0	1
REY	Michel	REY	Michel	1	1
RIDART	Claude	RIDART	Claude	0	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carluçet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

Locataire		Propriétaire		UA	UD
ROBERTS	Mark	ROBERTS	Mark	0	1
SARL	BONNASSIE	BONNASSIE	JULIEN	0	1
SARL	JOLIDETOUR	HAVEL	Benoit	0	1
SARL	LACHENÈVRERIE	ARPONTET	Fabrice	0	1
SARL DE HAUTE SERRE ROULLAND Yannick		ROULLAND	YANNICK	12,5	0
SAULIERE	Eliette	SAULIERE	Eliette	0	1
SCANDELA	Eric	SCANDELA	Eric	0	1
SCEA	FARGETOU	FARGETOU	Jérôme	5	0
SCEA	DU MALBECQUIAU	SCEA	DU MALBECQUIAU	5	1
SCEA	LE BOIS BARAT	SCEA	LE BOIS BARAT	7	0
SCEA	DES ROUMEVIES	LEYMARIE	Lucas	26,5	2
SCEA	BARRY BAS	SCEA	BARRY BAS	3,5	0
SCI GITCY		COY	Cyril	0	1
SILVERIO	Fernando	SILVERIO	Fernando	0	1
SIVU SPORTS SALIGNAC-ST CREPIN		SIVU SPORTS SALIGNAC-ST CREPIN		4	0
SOARES-DIAS	Célia	SOARES-DIAS	Célia	0	1
TEILLAC	Brice	TEILLAC	Brice	0	1
TEILLAC	Gérard	TEILLAC	Gérard	5	2
THOORIS	Pierre	THOORIS	Pierre	0	1
TREMOUILLE	Georges	TREMOUILLE	Georges	0	1
TREMOULET	Cyril	TREMOULET	Cyril	0	1
VALADE	Francis	VALADE	Francis	0	1
VAN DEN OSTENDE	Pascale	VAN DEN OSTENDE	Pascale	0	1
VERGER ET BIODIVERSITE		VERGER ET BIODIVERSITE		0	1
VILATTE	Claude	VILATTE	Claude	0	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carlucet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

Locataire		Propriétaire		UA	UD
VILATTE	Alain	VILATTE	Alain	0	1
				199	108

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard

Le Président,
Mr ROULLAND Yannick
A.S.A Irrigation

S^T CREPIN ET CARLUCET
Siège Social : Mairie
Le Pujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET
Siret : 200 031 862 00010

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carlucet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : Transfert des comptes d'amortissement sur compte non amortissable

Le Syndicat de l'association, réuni sous la présidence de Mr ROLLAND Yannick, président, constate que la réalisation des amortissements crée un déficit important sur la section de fonctionnement.

Considérant que l'ASA n'a pour but que d'assurer la gestion des ouvrages existants et n'a pas pour objet d'investir annuellement sur de nouvelles installations.

Considérant que la réalisation d'amortissements est facultative pour les ASA, le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou pas des amortissements sur son budget.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'ARRETER les amortissements de l'Actif de l'ASA
- DE TRANSFERER les valeurs d'actif résiduels sur un compte non amortissable.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard



Le Président,
Mr ROULLAND Yannick

A.S.A Irrigation
S^T CREPIN ET CARLUCET
Siège Social : Mairie
Le Pujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET
Siret : 200 031 862 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carluçet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_8**Objet : Régularisation des amortissements**

Le Président informe le conseil que, sur le budget de l'ASA d'irrigation de Saint Crépin et Carluçet, des amortissements d'actifs et reprises de subventions ont été pratiqués à tort.

Il convient donc de considérer que ces amortissements et dotations de reprises sont nuls et non avenus.

Comptablement, la valeur amortie de chaque actif et subvention impactés sera corrigée par une écriture non budgétaire, c'est-à-dire sans titre ni mandat, passée dans la comptabilité du comptable.

Par la présente, il est fait application de l'avis du Conseil de Normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 en date du 18/10/2012 relatifs aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales.

Les erreurs doivent être corrigées en situation nette, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas impacter les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice en cours.

Les erreurs concernent aussi bien la section d'investissement que la section de fonctionnement, il s'agit principalement de l'enregistrement erroné d'opérations d'investissement en fonctionnement ou d'opérations de fonctionnement en investissement.

La régularisation d'imputation erronées ne concernant que des comptes de même nature de la section d'investissement sur exercices antérieurs peut être corrigée par des opérations non budgétaires.

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE SAINT CREPIN ET CARLUCET
Mairie
24590 ST CREPIN ET CARLUCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 MARS 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Crépin et Carlucet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROULLAND Yannick

M MINARD Gérard est élu secrétaire de séance.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'autoriser le comptable à passer l'écriture suivante :
 - o Débit des comptes 28x (dotations aux amortissements) au 31/12/2025 :

Compte	N° inventaire	Amortissements cumulés
2805		550,00
28131		42 222,86
281531		517 324,64
281538		23 063,00
28158		71 682,08
28188		133 087,08
TOTAL		787 929,66

⇒ Par le crédit du compte 1068 à hauteur de 787 929,66 €

- o Crédit des comptes 13x (dotations de reprise de subvention) au 31/12/2025 :

Compte	N° inventaire	Reprises cumulés
13918	13100-1311GLOBALE	356 893,17
	13100-1313GLOBALE	110 225,12
13938	13100-1338GLOBAL	1 734,00
TOTAL		468 852,29

⇒ Par le débit du compte 1068 à hauteur de 468 852,29 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr MINARD Gérard




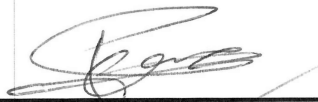
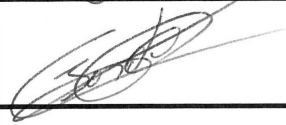



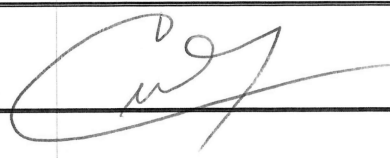
Le Président,
Mr. ROULLAND Yannick

A.S.A Irrigation
S^T CREPIN ET CARLUCET

Siège Social : Mairie
Le Poujol 24590 S^T CREPIN ET CARLUCET
Siret : 200 031 862 00010

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat**Date :** 05 MARS 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR CONSTANT Sylvain 203 route de plamont 24590 ST-GENIÈS	Membre		
MR COUDERC Eric 1003 impasse d'Eyrissou 24590 ST-CRÉPIN-ET-CARLUCET	Membre		
MR FOUILLADE Lionel 68 impasse combetenergue 24590 ST-CRÉPIN-ET-CARLUCET	Membre		
MR JARDEL CHRISTOPHE LE BOURG 24370 CALVIAC-EN-PÉRIGORD	Membre		
MR MALARD Eric 423 Impasse de Bertal 24590 SAINT CREPIN ET CARLUCET	Membre		
MR MINARD Gérard 215 impasse des Lauzes 24590 ST-CRÉPIN-ET-CARLUCET	Membre		
MR PEUCH Julien Les Roumenies 24590 ST-CRÉPIN-ET-CARLUCET	Membre		
MR ROULLAND YANNICK 616 Impasse de Hautes Serres 24590 ST-CRÉPIN-ET-CARLUCET	Président		
MR TEILLAC Gérard 2071 Route des Chataigniers 24590 SAINT CREPIN ET CARLUCET	Membre		
MR VILATTE Alain 889 Route des Petits Étangs 24590 SAINT CREPIN ET CARLUCET	Membre		

POUVOIR

Je soussigné MALARD Eric, Syndic de L'ASA DE SAINT CREPIN CARLUCET, donne pouvoir à M. *Roulland Yannick* de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 05 mars 2026 à 14h00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *St Crépin eC*, le *4/03/2026*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

MALARD Eric
La Garenne - 24290 AUBAS
Tél : 06 86 96 47 51
Siret : 531 498 103 00013
N°TVA : FR76 531 498 103